

AUX ARCHIVES DES BOUCHES-DU-RHÔNE : ORDRES RELIGIEUX EN CÉVENNES ET SUR LES CAUSSES

Jeune chartiste, Paul-Albert Février a accompli aux archives départementales des Bouches-du-Rhône son stage professionnel. C'est, ensuite, aux archives de l'Hérault que le Provençal qu'il était a débuté dans une carrière qui pouvait sembler toute tracée, et pourtant bientôt quittée pour l'université à Aix. Marseille et Montpellier, Provence et Languedoc, villes et régions entre lesquelles ont toujours existé tant de liens, nous incitent, pour rendre hommage à ce chercheur d'une qualité exceptionnelle, à mettre en lumière quelques éléments qui, aux archives des Bouches-du-Rhône, concernent directement l'histoire de cet arrière-pays montpelliérain, les Cévennes et les Causses.

Il peut paraître paradoxal de repérer une documentation sur des localités des actuels départements du Gard ou de l'Aveyron dans les archives de celui des Bouches-du-Rhône, puisque le cadre départemental a été retenu, depuis la Révolution, pour leur conservation. Que l'on se rappelle seulement le rayonnement et la puissance de deux grandes institutions religieuses de l'Ancien Régime : l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le Grand Prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de Malte ; l'on comprend que leurs archives centrales, aujourd'hui conservées à Marseille – celles de Saint-Gilles se trouvaient en 1789 à Arles, siège du Grand Prieuré depuis le XVII^e siècle – peuvent avoir trait aux possessions de ces organismes dans les Cévennes et les Causses. Outre l'intérêt qui s'attache toujours aux originaux, précisons que, les archives locales ayant beaucoup souffert pendant les guerres religieuses du XVI^e siècle et à la Révolution, l'importance relative des papiers et parchemins marseillais s'en trouve accrue. Sans chercher à dresser une liste des sources de l'histoire des Cévennes et des Causses aux archives des Bouches-du-Rhône, nous nous proposons d'attirer l'attention sur des documents peu ou mal connus, qui permettent d'évoquer cette histoire. Le

cadre géographique ne concerne que la partie cévenole du département du Gard, et le Causse, tout proche, du Larzac, dans l'Aveyron.

Dans l'orbite de Saint-Victor

L'abbaye marseillaise a, au Moyen Age, largement étendu son influence au-delà du Rhône. L'origine languedocienne de plusieurs abbés, Isarn, toulousain, Bernard et son frère Richard, de la famille des vicomtes de Millau, y favorisa, en rapport avec la réforme de l'Église, l'expansion des victorins. Bien plus, l'abbé Guillaume Grimoard, languedocien, devenu le pape Urbain V, essaya de faire de l'abbaye un véritable chef d'ordre, par l'union de prieurés et abbayes divers. Bien que cet apogée ait été de courte durée, les archives en gardent trace.

Notre regretté confrère Edouard Baratier a remarquablement mis en lumière les dimensions et les étapes de la formation du temporel de Saint-Victor¹. Il a utilisé le riche chartrier et l'édition du cartulaire, réalisée par Guérard au XIX^e siècle². Pour l'aire géographique que nous nous sommes fixée, on note que dès le milieu du XI^e siècle Saint-Victor disposait du prieuré du Vigan³, de celui d'Alzon⁴, de Notre-Dame de Lespinasse à Millau⁵, de Saint-Martin d'Aires, près de Meyruis⁶. L'abbaye de Vabres⁷, avec ses dépendances, dont Nant⁸, ancienne abbaye, est soumise à Saint-Victor en 1062 ; après diverses tentatives d'indépendance, elle est à nouveau placée sous son obédience par Urbain V.

L'on dispose d'un catalogue précis pour la fin du XIV^e siècle⁹ ; en cette période de récession démographique (la grande peste n'est pas loin), il fournit, pour chaque établissement, le nombre de moines. Il nous apprend que, vers 1380, Le Vigan en comptait cinq, Millau quatre, Alzon trois ; Nant et Vabres étaient sans doute mieux pourvues, mais nous ignorons le chiffre. Il faut convenir que, même si les moines étaient aidés et servis par un personnel plus nombreux, ces communautés étaient restreintes. C'est en fait, par leurs droits et leurs biens qu'elles comptent.

1. E. BARATIER, « La fondation et l'étendue du temporel de l'abbaye de Saint-Victor », dans *Recueil des Actes du congrès sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (29-30 janvier 1966)*, n^o spécial de *Provence historique*, t. XVI, fasc. 65, juillet-septembre 1966, pp. 395-441.

2. GUERARD, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857, 2 vol.

3. Gard, chef-lieu d'ar.

4. Gard, chef-lieu de c^m.

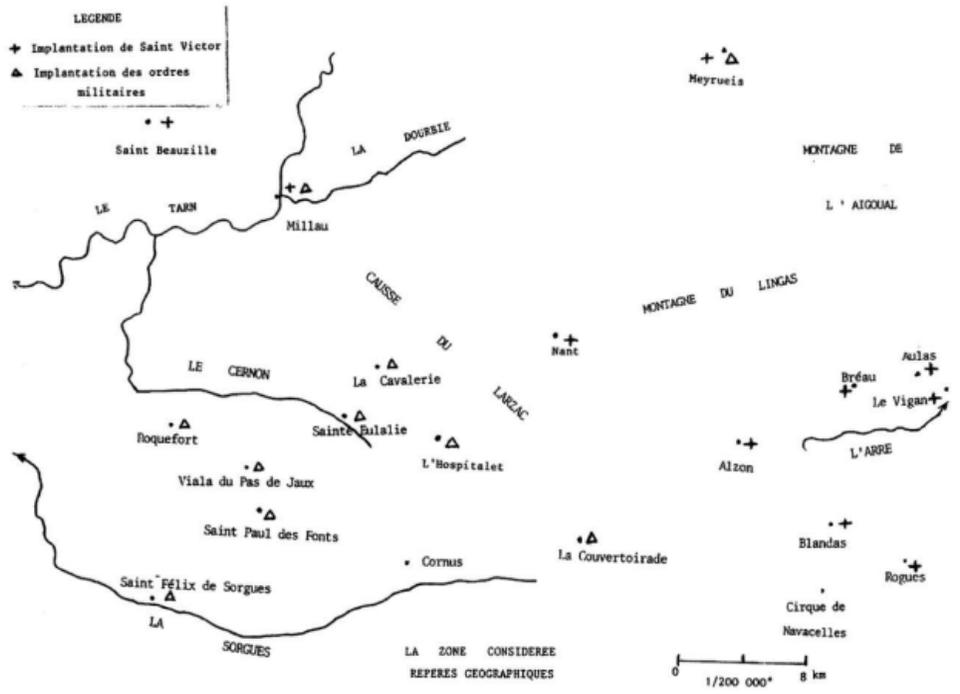
5. Aveyron, chef-lieu d'ar.

6. Lozère, chef-lieu de c^m.

7. Aveyron, c^m Saint-Afrique.

8. Aveyron, chef-lieu de c^m.

9. I H 675.



Saint Beauzille

LA DOUBLE

LE TARN

Millau

CAUSSE DU LARZAC

LE CERNON

La Cavalerie

Nant

Roquefort

Sainte Eulalie

L'Hospitalet

Viala du Pas de Jaux

Saint Paul des Fonts

La Courtoirade

Saint Félix de Sorgues

Cornus

LA SORGUES

Meyrueis

MONTAGNE DE

L'AIQUAL

MONTAGNE DU LINGAS

Aulas
Bréau
Le Vigan
L'ARRE

Alzon

Blandas

Rogues

Cirque de Navacelles

Nous avons particulièrement étudié le prieuré du Vigan¹⁰ ; les archives conservées à Marseille sont à peu près l'unique source de l'histoire de cette petite ville au Moyen Âge. Outre le cartulaire édité par Guérard, il faut dépouiller le chartrier pour y découvrir la formation du domaine, au Vigan et dans les villages environnants, domaine qui comporte des terres arrosables, des côteaux ensoleillés, des terres à grains sur le Causse – car le prieuré possède Blandas¹¹ et Rogues¹², villages connus aujourd'hui des touristes qui visitent le cirque de Navacelles tout proche. Bien pourvu des produits de la terre et de l'élevage, le prieuré ne dédaignait pas les revenus du sous-sol ; le 12 janvier 1219¹³, il acquiert des droits sur les minerais susceptibles d'être découverts tout près du Vigan. Seigneur, le prieuré partageait la justice avec le roi de France depuis 1270¹⁴. Petit nombre de moines, possessions dont l'emplacement permet de penser à une production variée (céréales, troupeaux, vigne), droits divers, dont la leyde sur le marché du lundi depuis 1160¹⁵, amènent à imaginer une seigneurie ecclésiastique prospère. La desserte de l'église est confiée à un chapelain curé. La quiétude va disparaître avec la Réforme, qui gagne Le Vigan ; les bâtiments détruits en 1560, le piteux état du prieuré est décrit dans le procès-verbal de visite de 1572¹⁶, d'après lequel le prieur lui-même serait passé à la Réforme tout en prétendant conserver ses droits... La messe alors n'est plus célébrée que « dans une salle basse de la maison du seigneur de Vissec » ; il s'agit de notre propre maison familiale, remaniée au XVIII^e siècle, et acquise par nos grands-parents voici cent ans. L'histoire des idées trouve, ici, un témoignage modeste, mais précis. Précises, aussi, les chartes attestant les anciens noms de lieux ; nous avons pu identifier ceux des quartiers ruraux du Vigan et des environs¹⁷. Hélas, aucun vestige de bâtiment ne vient compléter l'enseignement des archives.

Il n'en est pas de même à Nant ; ce prieuré du X^e siècle, après diverses péripéties qui l'ont soumis tantôt au monastère de Vabres, tantôt à Saint-Victor, érigé en abbaye en 1135, a été uni par Urbain V à Saint-Victor¹⁸, en 1366. La très belle église du XII^e siècle témoigne de sa splendeur ancienne. La visite du 17 janvier 1548¹⁹ vise à rétablir les droits de l'abbaye marseillaise, qui semble bien

10. 1 H 73, fragment de parchemin énumérant les possessions, s.d., XII^e siècle.

11. Gard, c^m Alzon.

12. Gard, c^m Le Vigan.

13. 1 H 105.

14. 1 H 155.

15. 1 H 87.

16. 1 H 673.

17. 1 H 73, cf. Madeleine Villard, « Un prieuré victorien languedocien, Saint-Pierre du Vigan au Moyen Âge », dans *Recueil des actes... op. cit.*, pp. 442-452.

18. 1 H 332.

19. 1 H 673.

compromis... mais rien n'est simple et l'abbaye est mise en commende en 1597²⁰. L'obédience à Saint-Victor ne cesse pas pour autant.

Prieuré de Saint-Victor aussi, Notre-Dame de Lespinasse, à Millau. Au XIII^e siècle, l'abbé marseillais charge le prieur de la défense de ses intérêts à Saint-Beauzély de Levezou²¹ dont il veut protéger l'immunité²².

Les prieurés pour lesquels nous venons d'évoquer quelques documents du Moyen Age et du XVI^e siècle, ont fait l'objet, à la fin du XVII^e siècle – donc, bien après la reprise en main catholique – d'une visite générale, très révélatrice, celle de Dom Balthazar de Cabanes, prieur de Notre-Dame de la Garde (l'un des quatre prieurés claustraux de Saint-Victor)²³. Le 31 octobre 1684, à Notre-Dame de Lespinasse, le 8 novembre à Nant, le 17 novembre au Vigan, accompagné de Jacques Besson, prêtre et religieux promoteur d'office, le visiteur examine avec soin la situation. La vie religieuse laisse, à coup sûr, à désirer : chacune des sentences de visite rappelle, tout d'abord, l'obligation de la vie conventuelle, dont la mise en sommeil semble liée à la destruction ou à l'état ruiniforme de certains locaux. L'abbé de Nant doit faire réparer la maison claustrale ; quant aux prieurs de Millau et du Vigan, ils ont à la faire rebâtir entièrement, avec chambres, cuisine, réfectoire, infirmerie, salle commune, cabinet pour les livres. Les religieux doivent, sans délai, se pourvoir de vêtements convenant à leur état, à savoir soutane longue, scapulaire et ceinture, et se voient défendre de porter la soutanelle, sauf à la campagne ; encore devra-t-elle descendre au-dessous des genoux. Les cheveux seront coupés courts et la tonsure être plus grande que celles des prêtres séculiers. Obligation est faite d'être assidus aux offices, sous peine d'amende après pointage ; de faire oraison quotidienne, de pratiquer le maigre le mercredi. Il est interdit aux religieux d'aller manger et boire dans les cabarets et tavernes, de jouer aux jeux de hasard, d'aller à la chasse ; toutes défenses assez surprenantes, s'adressant à des moines, mais qui sont révélatrices d'un relâchement certain, que les guerres religieuses, depuis longtemps terminées, ne suffisaient pas à expliquer.

Vie monacale médiocre, donc, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, dans la région cévenole en grande partie gagnée à la Réforme. Au Vigan, un temple avait été bâti à l'emplacement de l'ancien cloître, détruit, mais les protestants ont dû le céder en 1632²⁴ et il sert maintenant d'église, église à laquelle font défaut beaucoup de mobilier et d'ornements. Il est vrai que le prieur commendataire est l'évêque de Nevers, bien lointain, et que, sur place, bien qu'il

20. Dom J.-M. BERLAND, *Nant*, s.d. (vers 1970) 30 p. ill.

21. Saint Beauzély, Aveyron, chef-lieu de c^o, dépendant du prieuré de Millau, ce terroir est un peu au nord des limites que nous avons fixées.

22. 1 H 154.

23. 1 H 674.

24. Pierre GORLIER, *Le Vigan à travers les siècles*, 2^e éd. Montpellier, 1970, p. 117.

doive y avoir quatre religieux, seul le camérier est profès, le sacristain nommé depuis onze ans n'a jamais fait aucun service, et deux places, théoriquement pourvues, n'ont donné lieu depuis dix-huit ans (donc, depuis 1666), à aucun office. Les habitants catholiques seraient singulièrement dépourvus de secours spirituels si, depuis 1630, ne s'étaient établis au Vigan les Capucins, dans le but avoué de convertir les protestants²⁵. Un an plus tard, à Millau, le 8 septembre 1685, la visite mentionne une situation déplorable : ni prier, ni discipline, bâtiments en très mauvais état.

La vie matérielle des divers couvents est assurée par l'arrentement de leurs biens ; le fermier paie les religieux en argent et en nature à Nant (grains, volailles, gibier) ; il leur attribue des portions de dîme. A Millau, ils reçoivent le quart des revenus du prieuré, par portions égales, soit près de cent trente livres chacun. Au Vigan, le prieur commendataire verse à chacun deux cents livres, faute de quoi ils seraient fondés à faire saisir fruits et revenus entre les mains des fermiers. Là non plus ne paraît pas régner une grande rigueur.

Au XVIII^e siècle, quelques pièces de procès marquent, d'une part, la permanence de ces institutions monacales multiséculaires, et, d'autre part, les difficultés qu'elles éprouvent à maintenir leurs droits. En 1716, le prieur du Vigan est obligé de dresser un mémoire²⁶ pour revendiquer les siens à Aulas²⁷, car il pourrait perdre Bréau²⁸ – partie de ce fief, par prescription. Curieusement la correspondance échangée entre le fermier d'Alzon et l'agent de Saint-Victor à Marseille du 17 novembre 1789 au 17 janvier 1791²⁹ porte sur l'aumône causées par pauvres que réclame la communauté de ce village, et les difficultés dues aux intempéries, sans allusion aucune aux difficultés qui pourraient résulter des événements politiques ; l'application de la constitution civile du clergé n'avait, en fait, pas commencé.

*
* *

L'ordre de Malte sur le Larzac

Quoique nous ayons noté la présence de Saint-Victor dans le sud du Rouergue, elle y était moindre que celle des ordres militaires. Les implantations caussenardes des Templiers et des Hospitaliers, ces derniers ayant hérité des biens des premiers après la bulle de suppression de l'ordre en 1312, ont fait l'objet de nombreuses études. Les auteurs qui s'y sont intéressés ont consulté de préférence les fonds des archives de l'Aveyron et de la Haute-Garonne³⁰ ; en effet,

25. *Ibid.*

26. 1 H 1102.

27. Gard, c^m Le Vigan.

28. Aujourd'hui Bréau et Salagosse Gard, c^m Le Vigan.

29. 1 H 1102.

30. Parmi de nombreuses études, dont plusieurs sont dues à notre confrère Jacques BOUSQUET, mentionnons les travaux de M. SOUTOU sur *La Conversion et La Cavalerie*, ainsi que ceux de Madame BOURGEOIS, dans *Découverte du Rouergue méridional, Annales*, 5 vol., 1984-1989, ainsi qu'une synthèse de J. BOUSQUET, « Le Larzac au Moyen Âge », dans *Larzac, terre méconnue*, Paris, 1973, pp. 183-195.

par commodité administrative, l'essentiel des archives de ces possessions du Grand Prieuré de Saint-Gilles était conservé au Grand Prieuré de Toulouse, et se trouve actuellement aux archives de la Haute-Garonne. Parchemins et papiers ne sont donc pas en très grand nombre à Marseille, nous souhaitons pourtant indiquer brièvement ce qu'on peut en attendre.

Les localités concernées sont indiquées sur une carte publiée avec la liste des possessions de l'ordre de Malte – les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem étant devenus par la suite chevaliers de Rhodes, puis de Malte – dans le répertoire du fonds³¹. L'on constate, sur ces terres aujourd'hui si peu peuplées, une certaine densité, avec deux ensembles de possessions, groupées autour de Sainte-Eulalie du Larzac³², ancienne préceptorie du Temple, d'une part, et de Saint-Félix de Sorgues³³, commanderie de l'Hôpital, d'autre part. La commanderie de Millau se trouve à la limite de la zone que nous envisageons.

Particulièrement importante était l'ancienne préceptorie du Temple de Sainte-Eulalie – souvent dite « Sainte-Aularye » dans les textes — ; ses « membres » (ainsi nomme-t-on les dépendances du chef-lieu), à la Couvertoirade³⁴ et au Viala-du-Pas-de-Jaux³⁵, ont l'allure de véritables commanderies. La Couvertoirade a même une certaine autonomie. Déjà à l'époque du Temple les chartes témoignent que le précepteur de Sainte-Eulalie s'affirmait seigneur haut-justicier ; en 1290, il revendique la connaissance d'un procès³⁶ intenté par deux bergers, attaqués à l'épée sur le chemin du Larzac, entre La Cavalerie³⁷ et Millau. Un interminable différend oppose, au XIV^e siècle, le Grand Prieur de Saint-Gilles à la justice royale de Millau, sur l'exercice de la justice au territoire du Larzac³⁸ ; ce procès renseigne non seulement sur la juridiction, mais aussi sur les habitants cités comme témoins, avec, parfois, leur qualité indiquée en langue d'oc (1336).

Plus que les quelques chartes médiévales, donations ou acquisitions, qui sont avariées de détails³⁹, les documents des XVII^e et XVIII^e siècles apportent de nombreux éléments sur la vie religieuse et matérielle sur les Causse. Deux sources essentielles sont constituées par les procès-verbaux de visites et les terriers ; quelques papiers permettent de compléter ces registres. L'inspection passée périodique-

31. E. BARATIER et M. VILLARD, *Répertoire numérique du fonds du Grand Prieuré de Saint-Gilles des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Marseille, 1966.

32. Aujourd'hui Sainte-Eulalie de Cernon, Aveyron, c^m Cornus.

33. Aveyron, c^m Camarès.

34. Aveyron, c^m Nant.

35. Aveyron, c^m Cornus.

36. 56 H 5286.

37. Aveyron, c^m Nant.

38. 56 H 3075.

39. J. BOUSQUET, art. cit.

ment fournit, outre l'indication du mode de gestion, la description des bâtiments et du mobilier, la liste des dépendances ; les reconnaissances passées par les habitants reflètent la topographie des villages, donnent les noms et souvent la profession des tenanciers, l'emplacement et la composition des biens fonciers.

Nous avons porté notre attention sur la visite de 1635⁴⁰ et celle de 1777⁴¹ à Sainte-Eulalie et deux de ses membres, La Cavalerie et La Couvertoirade, avec un bref regard sur Saint-Félix en 1637, ainsi que sur le terrier de la Cavalerie de 1742⁴². Sainte-Eulalie, la Cavalerie et la Couvertoirade ont conservé des bâtiments anciens et des fortifications très appréciés de nos jours – remparts qui ne datent pas de l'époque du Temple mais du milieu du XV^e siècle, temps de l'insécurité liée à la guerre de Cent Ans –. Le commandeur de Sainte-Eulalie est un personnage éminent, puisqu'il s'agit du bailli de Manosque ; en 1777, c'est Jean Antoine Joseph Charles Elzéar de Riquetti-Mirabeau ; ce grand seigneur, dispensé de la résidence, arrente la commanderie à un personnage qui a les reins solides, et qui, moyennant paiement en espèces et en nature, perçoit directement les droits et assume les charges. Grâce aux revenus qu'il en retire, le commandeur assure l'entretien des églises, pour lesquelles nous disposons de descriptions détaillées, tant du bâtiment que du mobilier et des ornements. En 1777, à Sainte-Eulalie, l'église a manifestement été modernisée, l'autel de pierre de taille mentionné en 1635 remplacé par un autel-tombeau de bois peint et sculpté, le mur du chœur décoré d'une peinture à fresque, de nombreux ornements renouvelés. Le château, lui aussi, est bien entretenu ; la citadelle avec ses tours bien réparées en 1635 dispose, en 1777, d'une terrasse, d'un grand jardin d'agrément, d'un verger, d'une orangerie : l'art de vivre du siècle des Lumières a pénétré sur le Larzac. A La Cavalerie, en 1635, si l'église paraît en bon état, le château est en partie démoli, et la maison presbytérale bâtie dans ses ruines. La desserte est confiée, pour chaque village, à un prêtre, tantôt prêtre conventuel de l'ordre, tantôt séculier, rémunéré par le commandeur, logé souvent par la communauté. Les notables, interrogés sur les services qu'il rend, font généralement son éloge, mais peuvent aussi exprimer des plaintes. A Sainte-Eulalie, en 1777, les cérémonies sont jugées trop longues, le culte célébré avec trop d'ostentation, tandis que, la même année, à La Couvertoirade, le prêtre est accusé de négliger la visite des malades et des mourants ; exigences contradictoires en apparence, en fait, particulières à chaque cas.

Les habitants sont tenus d'utiliser les fours et moulins seigneuriaux, c'est-à-dire ceux du commandeur. Moulins à eau, sur le Cernon, à Sainte-Eulalie, que l'on voit arrentés, le 11 juillet 1650⁴³, à Pierre Finielz, meunier d'Alzon, moyennant des redevances en nature (grains, pourceaux et chapons), la distribution

40. 56 H 132.

41. 56 H 171.

42. 56 H 3077.

43. 56 H 3073.

aux habitants trois fois par semaine du pain de méteil formant « l'aumône accoutumée », la mouture gratuite pour le commandeur et ses gens, et la fourniture de corvées ; les habitants de La Cavalerie viennent y moudre, eux aussi. A La Couvertoirade, pas de rivière, les moulins sont à vent ; mais, en 1777, ils sont en si mauvais état qu'il faut faire moudre le grain ailleurs. Par contre, ici, le four banal est en service, au milieu du village, moyennant, pour les utilisateurs « une livre de pâte par pain, quelque soit le poids », disposition traditionnelle qu'aucune recherche dans les archives n'a permis, dit-on, de justifier ni de condamner⁴². A La Cavalerie, c'est la communauté qui tient le four, moyennant paiement, par les utilisateurs, en espèces et en nature ; il en est de même à Saint-Félix. La persistance, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, des droits seigneuriaux, leur complexité, leurs limites, apparaissent ainsi.

Qu'étaient ces Causseards, de quoi disposaient-ils ? C'est ce que nous apprennent les registres de reconnaissances. Celui de La Cavalerie, dressé le 20 juin 1742, est très détaillé⁴³. La communauté représentée par ses trois consuls, rend hommage à son seigneur, et lui doit des corvées, moyennant quoi les villageois peuvent abreuver leur bétail à Sainte-Eulalie (c'est là que coule la rivière), et le faire paître dans le devois⁴⁴. Les particuliers reconnaissent les maisons d'habitation, les bâtiments agricoles et les terres dont ils disposent. On note la surface sociale du viguier, Jean Cadillac, qui dispose d'une grande maison à huit membres et trois étages, avec citernes et pailiers, et de nombreuses terres et devois. Les terres sont généralement qualifiées de « a parra » ; ce vieux mot rouergat qualifie une pièce de terre proche de la maison, de bonne terre, propre à la culture, exploitée directement par l'habitant, et généralement exclue de l'indivision⁴⁵. La fortune d'Etienne Caylus, bourgeois, paraît, elle aussi, solide ; il tient même « noblement » une maison de trois étages, avec citerne, four, écurie, cave vinaire, pigeonnier, poulailler, le tout devant l'église. C'est dans le village, rue Basse, que demeurent la plupart des habitants, parmi lesquels artisans (ainsi, Antoine Cadillac, cardeur) et des cultivateurs. Les maisons sont presque toutes à trois étages ; beaucoup ont des citernes, ou des parts de citerne ; les étés secs, sur ces sols calcaires, sont redoutables. Noms de personnes, noms de lieux, indications topographiques, donnent la physionomie du village. Grains (froment, méteil, avoine) et élevage sont les ressources essentielles de ces paysans. Les mentions de redevances en fromage de Roquefort⁴⁶ ne sont pas pour étonner, et les bâtiments ruraux comportent sou-

44. Le devois, ou la devèze, (défens dans les pays de langue d'oïl), était un bois où le pâturage était interdit ou réglementé.

45. A l'origine, d'après le *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, ce mot désignait un bien donné sans redevance, renseignement obligeamment fourni par M. Jean Cot, de Camarès, que nous remercions ici. Le sens que nous indiquons nous est communiqué par notre confrère Jean-Loup Delmas, directeur des archives de l'Aveyron, à qui va notre gratitude ; il correspond à la réalité des XVII^e et XVIII^e siècles, et est encore utilisé.

46. Aujourd'hui Roquefort-sur-Soulzon, Aveyron, c^m Saint-Afrique.

vent une fromagerie. A travers ces textes, c'est la vie quotidienne qui se devine, bien plus que la grande histoire.

Pourtant, un regard sur la commanderie de Saint-Félix donne un autre aspect : le 13 mars 1635⁴⁷ le visiteur indique que presque tous les habitants sont de la religion prétendue réformée, que l'église est en ruines ce qui contraignait le recteur à se servir du temple des huguenots pour y dire la messe. Il s'ensuit que le commandeur a à faire face à des travaux pour cet édifice, où l'on n'ose laisser le Saint Sacrement « crainte de scandale » ; pourtant, un protestant vient de se convertir, fort opportunément en présence des visiteurs de l'ordre... Rappelons que les destructions et pillage étaient dénoncés, à Saint-Félix, dès 1589⁴⁸. Ici aussi, donc, se perçoit le mouvement des idées.

Dans un tout autre registre, précisons que le petit nombre, déjà signalé, des documents médiévaux, ne doit pas faire oublier que la linguistique, avec des textes en langue provençale, voire la diplomatique, trouvent à s'alimenter au chartrier marseillais. Ainsi, au XIII^e siècle, à Millau⁴⁹, divers notaire usent de seings manuels analogues, étoile à cinq branches accompagnée d'une croix, sans que l'on puisse en inférer d'appartenance idéologique ou administrative particulière⁵⁰.

✱

✱ ✱

Ces quelques notations, un peu dispersées nous laissent le sentiment d'avoir à peine abordé le trésor documentaire offert par les archives de Bouches-du-Rhône. Historiens et chercheurs ont encore à y faire bien des découvertes, qui les aideront à apprécier les beautés naturelles et architecturales de cette région cévenole et caussenarde encore rustique. Outre la puissance des grands établissements de Saint-Victor et du Grand Prieuré de Saint-Gilles, puis d'Arles, la présence à Marseille de ces archives atteste les relations permanentes entre Provence et Languedoc. Tout comme les administrateurs ecclésiastiques venus de Provence n'hésitaient pas à parcourir les contrées alors reculées des Cévennes et des Causses, les modernes chercheurs sont invités, pour connaître ces régions, à venir trouver les traces de leur histoire dans la cité phocéenne.

Madeleine VILLARD

47. 56 H 132.

48. 56 H 4966.

49. 56 H 4723.

50. J. BOUSQUET ET M. VILLARD, « Les notaires de Millau et leur seing à l'étoile. Essai d'histoire d'une forme et d'un usage » dans *Recueil de mémoires et travaux de la société d'histoire du droit écrit*, fasc. VII, 1970, pp. 41-64.

Cet article ne faisant référence qu'aux archives des Bouches-du-Rhône, toutes les côtes d'archives sont celles de ce département.